

de fer nationaux ou la société Air-Canada, etc.

Donc, la solution serait de donner à la province de Québec les domaines que cette province peut, veut et doit développer elle-même, et laisser à l'ensemble du pays un Parlement canadien supernational, c'est-à-dire au-dessus des deux nations, mais canadien «confédéral» dans le vrai sens du mot, «confédéral» des deux nations, et ce, dans certains domaines qui n'entraînent pas la chicane, la discussion ou la dissension entre les Canadiens.

Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire que, comme corollaire, la province de Québec doit reprendre ses sources de revenus et ses sources de taxation; c'est le premier point.

Cela est réclamé, à l'heure actuelle, à la quasi-unanimité, par les citoyens de la province de Québec.

J'entendais l'autre jour un député dire: Les créditeurs ne sont pas les Canadiens français ni les porte-parole des Canadiens français. C'est vrai, je l'admets. Je ne me prétends pas porte-étendard des Canadiens français. Le Canadien français est capable de s'exprimer de lui-même, par lui-même et pour lui-même. Mais, lorsque je vois, par exemple, qu'à l'unanimité, en commençant par le gouvernement libéral de la province de Québec, on réclame le retour aux provinces de sources de revenu, des taxes directes, et qu'après le gouvernement provincial-libéral, l'opposition, soit l'Union nationale, réclame avec autant de force le retour à la province de ses droits à l'impôt sur le revenu, ses droits de taxation pendant que la jeunesse étudiante, à la grandeur de la province de Québec, réclame les mêmes droits de taxation et que les sociétés nationales du Québec réclament la même chose, et que les fermiers et les ouvriers, par des résolutions, réclament encore la même chose, à ce moment-là je dis: c'est le Canada français lui-même qui s'exprime, non pas un individu, mais l'ensemble des individus, l'ensemble des institutions, l'ensemble des organisations de la province de Québec.

Ce n'est pas un homme qui fait la voix d'un pays, c'est l'ensemble du peuple, mais il peut parfois avoir certains chefs de file pour parler en son nom. De toute façon, c'est la voix du Québec, à l'heure actuelle, qui parle et réclame ses sources de revenus, ses sources de taxation pour être en mesure de se développer lui-même, ce dont il est capable.

Quand on vient nous dire, par exemple, que si le Québec était laissé à lui-même, cela entraînerait le désastre économique, je dis: soit qu'on veuille nous intimider, soit qu'on veuille nous faire peur. Or, personnellement, je n'ai pas peur et on ne me fera pas peur, car je suis convaincu que le Québec, à l'heure

[M. Grégoire.]

actuelle, possède assez d'ingénieurs, de savants, d'ouvriers compétents, d'hommes d'affaires compétents, de techniciens compétents et surtout possède des richesses naturelles et de l'industrie en quantité suffisante pour être en mesure de se développer et progresser.

Monsieur l'Orateur, deux nations, non pas séparatistes, non pas séparées, mais indépendantes à l'intérieur d'un pays s'étendant d'un océan à l'autre, chaque nation ayant en exclusivité la complète maîtrise de certains domaines et s'entendant sur un nombre d'autres domaines, cela peut se produire, et cela s'est déjà fait. J'ai déjà mentionné l'exemple d'un petit pays. Je ne veux pas comparer les deux pays: Porto Rico et le Canada. Évidemment je ne fais pas de comparaison quant au climat; nous ne déménageons pas le climat de Porto Rico au Canada. Je ne fais pas de comparaison dans le domaine du commerce, car ce n'est pas la même chose. Je ne fais pas de comparaison dans le domaine de l'économie, parce que nous n'avons pas la même culture ni les mêmes industries; mais je veux faire une comparaison au point de vue constitution, et sur ce point seulement je désire citer certains exemples. J'ai ici des renseignements que j'ai obtenus en arrachant des feuilles d'un annuaire de téléphone de Porto Rico:

(Traduction)

Porto Rico est aujourd'hui un État autonome associé aux États-Unis.

Vous allez voir de quelle autonomie jouit ce territoire.

Il a accédé à son nouveau statut officiel le 25 juillet 1952.

La constitution de cet État s'harmonise entièrement avec la constitution fédérale. Elle prévoit une forme de gouvernement républicain comportant des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires.

(Texte)

Tout en étant membre du Commonwealth américain et associé avec les États-Unis, Porto Rico est un État libre qui «contrôle» complètement son système judiciaire, exécutif et législatif.

(Traduction)

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable représentant?

**M. Grégoire:** Oui.

**M. Winch:** D'après votre citation, vous prétendez que la province de Québec—que vous préférez appeler l'État du Québec—devrait posséder un gouvernement autonome à l'intérieur du Canada.

**M. Grégoire:** C'est exactement ce que je vous dirai lorsque j'aurai fourni quelques exemples.

**M. Winch:** La province de Québec devrait être un des membres autonomes de la Confédération canadienne?